



Le 27 janvier 2017

## NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2017

### TROISIEME REUNION | PLATEFORME DE L'ENTREPRISE

L'entreprise nous a présenté sa plateforme :

#### **OUVRIERS/EMPLOYES :**

- Augmentation générale de 9 € brut mensuel.
- Augmentation individuelle de 0.10% avec un talon de 10 € brut mensuel minimum.

#### **AGENTS DE MAITRISE :**

- Augmentation individuelle de 0.6% avec un talon de 0.6% brut mensuel minimum.

#### **CADRES :**

- Augmentation individuelle de 0.8% avec un talon de 0.8% brut mensuel minimum.

#### **TITRES RESTAURANT :**

- Revalorisation de 1 € du ticket restaurant pour une valeur faciale de 8 € :
  - o la part patronale passe de 4,50€ à 4,80€ (maximum autorisé par l'URSSAF : 60% de la valeur faciale),
  - o la part salariale passe de 2,50€ à 3,20€.
- Dotation du droit au titre restaurant dès le premier jour du contrat de travail.

#### **BAS SALAIRES (INFERIEURS A 1800€) :**

L'entreprise n'est pas opposée à discuter d'une éventuelle action de revalorisation en parallèle des mesures d'augmentation générale et/ou individuelle.

#### **AUTRE**

L'entreprise souhaite que soit écrit dans l'accord NAO son engagement de porter de 100 à 250€ la prime individuelle d'intéressement conditionnée par l'absence d'accidents de travail avec arrêt sur le centre d'affectation.

#### **AGENDA**

Prochaine et dernière réunion le 08/02/2017

Vos Délégués Syndicaux